

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 16 mai 2018 : programme national d'aide 2019-2023, aides à la restructuration du vignoble et à l'investissement des entreprises, gestion du potentiel viticole

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 16 mai 2018, sous la présidence de Jérôme Despey.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe 2017/18 du programme national

La consommation de l'enveloppe du programme quinquennal français de l'Organisation commune de marché (OCM) vitivinicole – pour mémoire 280,5 M€ annuels, s'élève, au 15 mai 2018, à 114,3 millions d'euros. La répartition par mesure est la suivante :

- 45,7 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 51,3 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 13,5 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 3,8 M€ pour les prestations viniques.

OCM vitivinicole : restructuration du vignoble

Le conseil a pris connaissance du bilan des derniers plans collectifs de restructuration (PCR) des campagnes 2012/13 à 2016/17 : total des surfaces demandées en PCR, pourcentage des surfaces par type de restructuration et comparaison annuelle.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/56511/547256/file/05-%20OCM%20restructuration%20bilan%20PCR.pdf>

OCM vitivinicole : point sur le programme national d'aide 2019-2023

Les membres du conseil ont consacré une partie de leurs travaux à la réflexion sur l'évolution des mesures « investissements des entreprises » et « restructuration du vignoble ».

La question de l'augmentation du taux d'aide de la mesure investissement a été analysée avec les organisations professionnelles concernées. La revalorisation du taux d'aide de 5 % pour les nouveaux installés de moins de 40 ans a fait l'objet d'un accord unanime.

Pour ce qui concerne la mesure restructuration, les propositions du groupe de travail sur les demandes d'évolutions de ce dispositif ont été présentées en conseil. Il a ainsi été proposé :

- de conditionner la revalorisation de l'aide à l'hectare de l'indemnité de perte de récolte (d'un montant de 250 €) à la souscription d'un contrat d'assurance récolte, gel ou grêle ;
- de revaloriser l'aide à l'hectare de 1 000 € pour l'indemnité de perte de récolte pour les nouveaux installés de moins de 40 ans ;
- d'inscrire, en première priorité, les dossiers portés par les jeunes installés de moins de 40 ans, si la somme des dossiers déposés venait à dépasser l'enveloppe. Un coefficient serait ensuite appliqué aux autres dossiers.

Ces propositions du conseil spécialisé seront présentées avant le 30 juin prochain à la Commission européenne pour approbation dans le cadre de la prochaine notification du programme national.

Gestion du potentiel de production viticole

Un état des lieux provisoire des demandes d'autorisations de plantations nouvelles, déposées au 15 mai 2018 (date de clôture des demandes), a été présenté en conseil.

Les données saisies par les demandeurs, avant vérification lors de l'instruction des dossiers, devraient conduire à une superficie totale potentiellement délivrée au 31 juillet 2018 de 5 800 ha.

Le calendrier de préparation de la campagne 2019 a été présenté. Les demandes de limitations seront examinées le cas échéant par les comités régionaux de l'Institut national de l'origine et de la qualité (CRINAO) et conseils de bassin compétents à l'automne 2018, avant les avis des comités nationaux de l'INAO et du conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer en décembre 2018 ou janvier 2019.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer :

[http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2018/Conseil-specialise-Vins-du-16-mai-2018/\(filiere\)/2/\(nodeActu\)/228](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2018/Conseil-specialise-Vins-du-16-mai-2018/(filiere)/2/(nodeActu)/228)

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
